



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 juin 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 20 juin 2022.

Par courrier, réceptionné le 6 mars 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie, le jeudi 1^{er} juin 2023 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de M. Matthieu CADOUL, représentant votre bureau d'études CDHU.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU, assorti des demandes suivantes :

- **reclasser les emplacements réservés dans des zonages adaptés ;**
- **reclasser dans un zonage adapté le ou les secteurs Npv qui ne sont pas destinés à accueillir de projets photovoltaïques (Npv central : ex-stade) ;**
- **revoir la rédaction du règlement. Il doit être simplifié et clarifié (observation déjà faite en 2020) ;**
- **réaliser un schéma des circulations agricoles ;**
- **simplifier la réglementation zone humide et faire référence aux bons documents ;**
- **faire apparaître les zones humides avérées dans un zonage spécifique (Azh ou Nzh en fonction de la réalité du terrain).**

Conformément à l'article R.153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Gilbert LECONTE
Mairie
7, rue de Nangis
77370 CLOS-FONTAINE

L'adjoint au directeur

Laurent BEDU